

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 18 mars 2021**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

**N° 30**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 25/03/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/03/2021 (accusé de réception du 24/03/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Amélioration de l'alimentation en eau potable des communes de Guengat, Plogonnec et Plonéis - Financement d'un nouveau réservoir**

**Avenant à la convention de partenariat suite à la passation des marchés pour la construction d'un nouveau réservoir sur la commune du Juch.**

Historiquement, le Syndicat du Pen ar Goyen gérait l'alimentation en eau potable des communes de Gourlizon, Guengat, Le Juch, Peumérít, Plogastel-Saint-Germain, Plogonnec, Plonéis et Pouldergat.

En 2012, ce syndicat a été dissout du fait du transfert de la compétence eau potable vers les EPCI – Douarnenez Communauté, communauté de communes du Haut Pays Bigouden et Quimper Bretagne Occidentale. La gestion de l'eau potable des communes de Guengat, Plogonnec et Plonéis est alors devenue communautaire.

Ce redécoupage administratif s'est effectué en conservant le fonctionnement hydraulique des réseaux qui repose sur le « réservoir du Moulin », situé sur la commune du Juch.

Ce réservoir central, indispensable au bon fonctionnement du secteur, permet aussi d'assurer la desserte des communes de : Audierne-Esquibien, Primelin, Plogoff, Plouhinec et Pont-Croix via des achats d'eau au syndicat Mixte de l'Aulne.

Cependant, sa gestion au quotidien ne donnant pas satisfaction, il a été acté, par délibération du 5 avril 2018 de Quimper Bretagne Occidentale, la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Douarnenez Communauté, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden, le syndicat du Goyen et le syndicat mixte de l'Aulne pour financer conjointement un nouveau réservoir à proximité de l'existant et réorganiser toutes les interconnexions entre réseaux des différents maîtres d'ouvrages.

Cette convention acte aussi la maîtrise d'ouvrage des travaux par Douarnenez Communauté ; Les autres maîtres d'ouvrages participant à hauteur de 20 % chacun du reste à charge, une fois déduite les subventions.

En 2016, suite aux études préalables, le coût prévisionnel des travaux était estimé à 2 097 000 €. Cette année, suite aux résultats des différents appels d'offres, le coût des travaux est porté à 3 005 000 €. Le surcoût porte essentiellement sur la réalisation du réservoir sur tour, le cabinet d'études ayant clairement sous-estimé son coût lors de l'étude de 2016.

Le conseil départemental participant à hauteur de 19,50 % du coût des travaux, la charge prévisionnelle de l'opération, initialement actée à 338 000 euros, doit être portée à 483 000 euros pour chaque maître d'ouvrage, notamment pour Quimper Bretagne Occidentale.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant à la convention initiale actant l'augmentation de la participation de Quimper Bretagne Occidentale à la réalisation du projet.